



L'association rassemble des résidents permanents ou intermittents de Belle-Ile-en-Mer soucieux de la protection de l'île ainsi que d'un développement judicieux de son économie.

Contact :

Jean Daumas-Bédex
714 Route de Ramonette
56360 LE PALAIS
BELLE-ILE-EN-MER

gerveur-da-viken@orange.fr

site internet :

www.gerveurdaviken.ovh

Le point de vue de Gerveur da viken sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

La « convention cadre des Nations Unies » constate en 1992 un « changement climatique ». « L'Accord de Paris, convention « d'objectifs » entre « les dirigeants du monde entier » annonce en 2015 qu'il s'agit de « contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ».

Il est considéré que ce sont les gaz à effet de serre - essentiellement le CO2) d'origine dite anthropique - qui provoquent le changement climatique. S'impose donc « Une action immédiate, rapide et de grande ampleur pour réduire les émissions de GES et atteindre la neutralité en GES (zéro émission nette) au niveau mondial autour de 2050. » « A l'horizon 2050, aucune énergie ne devra provenir des énergies fossiles » il s'agit d'une véritable course contre-la-montre. Dans le combat écologique, chaque minute de perdue renchérit le coût humain, économique, social et financier de la transition ». Le ton et le vocabulaire révèlent la volonté de susciter un sentiment d'angoisse dans la population.

La SNBC 3 annonce « Les leviers d'actions identifiés et quantifiés pour réaliser la transition écologique touchent toutes les dimensions de l'économie et de la vie des Français : maîtrise de la demande en transport, report modal, augmentation du taux d'occupation pour le transport de voyageurs, déploiement des carburants durables dans les transports terrestres, aériens et maritime, évolution des régimes alimentaires, décarbonation des vecteurs de chauffage, réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments (sobriété), électrification des usages, décarbonation des procédés de production, modification des intrants dans l'industrie, recyclage de matières premières, réorientation des déchets vers les filières de valorisation matière et énergétique, réindustrialisation verte »

Une révolution aussi radicale menée sur une si courte période (2035-2050) est-elle tout simplement acceptable voire supportable par les humains ?

Augmenter démesurément le nombre de centrales éoliennes et solaires plutôt que d'autres sources décarbonées non intermittentes est-il le meilleur choix ? Plutôt que développer considérablement ces énergies intermittentes, ne serait-il pas plus efficace de privilégier les économies d'énergie et de diversifier localement les modes de production d'énergies décarbonées, tout en développant les sources non intermittentes, ce qui n'est pas le cas dans la PPE ? Dans ce sens, le « Réseau Energies Terre & Mer », dont notre association est membre, propose à tous les responsables de collectivités des stratégies concrètes adaptées aux conditions locales et surtout moins perturbatrices du quotidien de tout un chacun.

Le PPE pour la FRANCE

1 Les objectifs acceptables peuvent se résumer ainsi

*Faire face aux besoins de la France sans importer avec un scénario de réindustrialisation ;

*Développer la sobriété énergétique ;

*Décarboner les usages, principalement la mobilité et la chaleur (électricité déjà décarbonée) ;

*Respecter les exigences de la gestion des finances publiques ;

Cependant, il importe de tenir compte de l'impact des mesures à prendre sur l'économie, le coût de la vie et l'emploi dans les territoires qui devraient aussi intégrer les objectifs du PPE : à savoir

*Une évaluation socio-économique et un chiffrage des impacts des solutions proposées

*Une maîtrise du coût de l'électricité en France ;

*Une augmentation de son taux d'indépendance et de souveraineté énergétique ;

*Le développement de l'industrialisation de toutes les énergies pilotables bas-carbone (ex : géothermie, biogaz) de façon territorialisée ;

*La création de nouveaux emplois pérennes sur les tous les territoires français ;

*Une information des élus sur les réalités énergétiques ;

2 Les hypothèses de développement de différentes énergies (PPE p. 28)

*Accélération massive de la consommation électrique (390 TWh, puis 560, puis 640)

*Accélération de la baisse de la consommation d'énergie fossile (passer de -1,3%/an à -8,8%/an) ;

*Développement considérable des énergies renouvelables variables et non commandables par multiplication par 4 en 12 ans de la production actuelle de l'éolien et solaire ;

Ces trois hypothèses semblent « hors sol » car elles ignorent les réalités économiques, énergétiques et financières de la France, soucieuse de décarboner son économie bien avant tous les autres pays européens : baisse continue (-0,7% par an) de la consommation électrique depuis 10 ans (entreprises /particuliers). En revanche passer de -1,3% / an à -8,8% / an la baisse de la consommation d'énergie fossile est irréaliste.

3 Les sources d'énergie décarbonée

Le PPE recense une quinzaine de sources regroupées en quatre types : le type 4 cite 8 énergies « renouvelables »

3-1 Les objectifs de production (PPE p. 28-29 et 80) :

*La référence est (PPE p. 7) la production de 2022. **Pourquoi fin 2024 n'a-t-on pas utilisé les chiffres de 2023 ?**

*Concernant l'hydro électrique la note précise « Valeur non représentative au regard des conditions exceptionnellement chaudes et sèches de l'année 2022 qui a constitué la plus faible année de production hydroélectrique depuis 1976. A titre illustratif, les valeurs pour 2021 et 2023 étaient comprises entre 54 et 59 TWh. ». **La quantité d'hydroélectricité 2023 et 2035 reste donc stable (54 GWh) et non en augmentation dans les objectifs.**

*Il est remarquable que la même précaution n'est pas prise pour le nucléaire en 2022. La production nucléaire était de 279TWh en 2022 et de 320TWh en 2023, à laquelle pourrait s'ajouter 10TWh de l'EPR de Flamanville, et que la production en temps normal d'EDF voisine les 400 TWh. **L'objectif 400 TWh ne constitue donc pas une « relance du nucléaire »**

Ainsi il apparaît que ce document n'est pas fiable, et peut-être partial ; et par là que la démarche du PPE3 est fondée résolument sur des données faussées.

3-2 L'éolien (terrestre et offshore) est peu visible dans cette liste et n'attire pas spécialement l'attention. Mais en réalité il est largement présent dans tout le document : il est prévu une augmentation exponentielle des quantités d'électricité éolienne et solaire : un doublement de l'éolien terrestre entre 2022 et 2035 (de 21 à 40-45 Gigawatts), une multiplication par 5 du solaire (16 à 75-100 GW), une multiplication par 20 de l'éolien en mer : 0,6 à 18 GWh.

Ces objectifs chiffrés sont démesurés : La France est le seul pays européen structurellement exportateur d'électricité à perte ! (20% de sa production).

La capacité de production installée en France et en Europe est trop importante par rapport à la baisse de la demande durant les 10 dernières années et à l'impossibilité de gérer les effets de l'intermittence.

L'éolien mais aussi le solaire sont des sources intermittentes, variables et non maîtrisables : elles produisent de l'électricité sans aucune corrélation avec les besoins et obligent à vendre notre électricité à des prix très inférieurs au prix de revient ; les prix depuis mars 2023, publiés fin septembre 2024 sont négatifs sur le marché « spot » européen de l'électricité, pénalisant notre balance commerciale.

De plus, afin d'éviter une saturation, puis une panne du réseau électrique, le gestionnaire du réseau RTE

peut déconnecter en fonction du marché les énergies intermittentes devenues inutiles quand il y a du vent ou du soleil (jusqu'à plusieurs centaines d'heures par an), et même réduire la production nucléaire lors des pics d'ensoleillement entre 11h et 14h et les week-ends.

3-3 Ces objectifs sont générateurs d'inflation, en raison :

*d'une part d'un coût de production d'électricité très supérieur à celui des énergies qui ont assuré la compétitivité de la France en Europe et dans le monde pendant 40 ans

*d'autre part de coûts induits très élevés (raccordement, réseau, subventions aux promoteurs avec des prix garantis, effet des « loop flows »).

La conséquence directe est l'explosion des Charges de Service public de l'Energie (CSPE +10 Mrd€ dans le budget 2025) et du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE). Ces coûts exorbitants (noter 133 occurrences du mot « coût » dans le texte !) sont répercutés directement dans les impôts et les factures d'électricité de tous les Français dont nos entreprises et sur les prix des biens de consommation. Selon l'Observatoire National de la précarité énergétique il a fallu distribuer en 2023 un chèque Energie à 5,6 millions de ménages.

3-4 Les hausses de tarif déjà considérables sont augmentées et rendues insupportables en raison d'un facteur extérieur qui s'est imposé après la crise sanitaire : « la guerre en Ukraine ». (p.7, 97, 119, 140 et 143).

3-5 Ces objectifs font perdre à la France son autonomie énergétique,

La France ne produit plus à bas coût (nucléaire, hydraulique) toute l'électricité qu'elle consomme comme c'était le cas avant l'arrêt du nucléaire. Elle doit en importer au prix fort s'il fait froid et pas de vent et de soleil (4/04/2022 : 2987,78 €/MWh de 7 h à 9 h.)

3-6 Les éoliennes ne respectent pas l'environnement.

On aurait aimé trouver dans le PPE une étude comparative des avantages et inconvénients ainsi que l'impact environnemental de toutes ces énergies renouvelables, permettant d'orienter des choix vers les moins « nocives » et éclairer la population « consultée ».

Parmi toutes les sources d'énergie l'éolien a l'impact le plus nocif. Dangereuses et polluantes en mer, ces machines défigurent les paysages qui font l'attrait des zones littorales et en particulier des îles, A terre elles nuisent à la santé des humains (y compris de ceux qui extraient les métaux rares nécessaires à

leur construction) et des animaux, artificialisent des terres (comme les centrales photovoltaïques), dévaluent l'immobilier, et peuvent être dangereuses quand elles prennent feu, perdent des pales, voire tombent en entier.

De surcroît depuis leur naissance jusqu'à leur destruction les éoliennes produisent du CO2 : pour les construire, les transporter, les raccorder à la terre, les entretenir par hélicoptère, les alimenter en électricité avec des générateurs au fuel intégrés quand elles sont immobilisées. Et enfin pour leur démolition (aléatoire) au bout de 20 ans et leur impossible recyclage.

3-7 La simplification des textes réglementaires (PPE p. 21 à 23)

Un long développement détaille des mesures destinées à l'évidence à décourager les résistances locales (contentieux multiples en cours) :

*recours direct devant Conseil d'état pour juger en premier et dernier ressort les recours juridictionnels contre les projets éoliens en mer, ce qui permet de raccourcir les délais de recours d'au moins deux années ;

*accélération de plusieurs mois des procédures de mise en concurrence ;

*anticipation des raccordements en mer indépendamment du processus d'appel d'offres.

*clarification et simplification du régime d'autorisations des projets éoliens en mer, en particulier en zone économique exclusive (ZEE)

Un exemple qui nous concerne directement en tant que défenseurs des Bellilois : l'attribution du projet éolien offshore Bretagne-Sud au consortium Pennavel (décision du 31 mai 2024) qui ne semble pas présenter les garanties requises (financières entre autres). Il est donc également légitime de s'interroger sur la stratégie gouvernementale dans l'attribution de ces appels d'offres. Pourquoi sélectionner des partenaires manifestement en difficulté financière?

L'objectif est clair : ne pas admettre des freins à l'accélération du développement des futurs parcs quitte à faire fi de l'esprit démocratique.

3-8 On regrette que parmi les objectifs ne figure pas une évaluation de l'impact à court terme des mesures prises sur le quotidien des habitants. Le citoyen de base est simplement informé de « la sauce à laquelle il va être mangé » : « Les leviers d'actions identifiés et quantifiés pour réaliser la transition écologique touchent toutes les dimensions de l'économie et de la vie des Français : maîtrise de la demande en transport, report modal, augmentation du taux d'occupation pour le transport de voyageurs, déploiement des carburants durables dans les transports terrestres, aériens et maritime, évolution des

régimes alimentaires, décarbonation des vecteurs de chauffage, réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments (sobriété), électrification des usages, décarbonation des procédés de production, modification des intrants dans l'industrie, recyclage de matières premières, réorientation des déchets vers les filières de valorisation matière et énergétique, réindustrialisation verte, etc). (SNBC 3)».

On aboutit à un système quasi totalitaire.

Il reste au citoyen à fouiller dans ses tiroirs pour payer ses factures d'électricité, subir l'inflation des prix et services liée au coût de l'énergie, manger autrement, voyager moins et serré dans les transports, mettre sa voiture à la casse et assumer les prix d'achat d'un nouveau véhicule – électrique cela va de soi - d'un nouveau mode de chauffage puisqu'il ne peut plus réparer l'ancien, etc

CONCLUSION

Sans vouloir prendre position sur les prémisses théoriques qui imposent la lutte contre « le changement climatique », en l'occurrence un « réchauffement » de la planète, **on peut admettre que devant l'explosion démographique actuelle des mesures soient nécessaires pour que la « planète Terre » puisse continuer à héberger et à nourrir sa faune et sa flore.**

Le gaz carbonique, dit gaz à effet de serre, étant considéré comme le facteur de ce « réchauffement », la logique voulait qu'on en diminuât la production, donc – comme il est difficile d'arrêter de respirer – qu'on élimine toutes les sources d'énergie fossiles productrice de CO2.

Les objectifs présentés dans le PPE semblent adaptés mais les stratégies décidées prêtent à discussion : si en effet certaines sources d'énergie sont produites au niveau national (le nucléaire, l'hydroélectrique, et plus récemment l'éolien et le photovoltaïque), **il existe aussi un nombre important de sources d'énergies décarbonées, utilisables pour la plupart au niveau local, en tenant compte intelligemment des spécificités territoriales.** Nous constatons avec étonnement qu'il est prévu non seulement **une stagnation du nucléaire et de l'hydroélectrique, sources d'énergie fiables,** mais en revanche **une augmentation quasi exponentielle de l'éolien et du solaire, sources intermittentes et non maîtrisables,** dont la multiplication rapide a déjà conduit au **doublement du prix de l'électricité en 15 ans.**

Il est inquiétant de constater qu'avant d'imposer des mesures concrètes à la **population de façon totalitaire** on n'a visiblement pas pensé - ou voulu - évaluer leur impact à court terme sur des êtres humains en particulier **l'impact de la suppression radicale de LA source d'énergie utilisée jusqu'ici, avant d'avoir mis en**

place progressivement la production et la diffusion d'énergies de remplacement. Demandons-nous pourquoi la tendance actuelle est au retour de voitures thermiques au détriment des électriques. Est-il possible sans risque pour l'homme et la société, d'opérer en un délai si court une révolution qui se heurte à des difficultés techniques graves (« on essuie les plâtres »).

L'éolien est, comme nous l'avons vu, la moins rationnelle des sources d'énergies dites renouvelables. Intégré à un marché de l'électricité qui, lui, a besoin de stabilité, il se montre générateur d'une inflation affectant l'ensemble de la population, et de source d'inflation dont tout le monde est victime, et de pertes colossales pour l'état. Les propositions du PPE condamnent la France et l'Europe à une aggravation de cette situation et de plus à souffrir saccage des territoires.

Alors pourquoi l'Etat persiste-t-il à vouloir développer les énergies éolienne et solaire? Il faut considérer qu'il n'est pas le seul décideur, **il obéit à une décision européenne sur laquelle le peuple n'a pas été consulté,** sous la pression de groupes dont certains notamment antinucléaires ainsi que de lobbies financiers et industriels.

En définitive, nous avons montré que **s'il est admis de tous qu'il faut privilégier les économies d'énergie et diversifier localement les modes de production, les centrales éoliennes et solaires comme moyen essentiel de production d'une énergie électrique décarbonée ne sont pas le meilleur choix.** En supprimant l'éolien et le solaire plein champ, investissements les plus chers et parfaitement inutiles, la France continuerait à être très excédentaire en électricité décarbonée (au moins 80 TWh) et disposerait d'une grande marge de sécurité d'ici la mise en service du nouveau nucléaire entre 2035 et 2040. Elle économiserait plusieurs centaines de Mrd€ (équipements de production et réseaux, CSPE, TURPE), ce qui contribuerait à **maîtriser le coût de l'électricité et de l'énergie pour les particuliers et les entreprises.**

Nous demandons en conséquence, pour une meilleure maîtrise des finances publiques et la préservation de la qualité de vie de la population, **l'arrêt de l'installation de ces sources d'énergie les plus chères pour les Français,** inefficaces, pour privilégier la décarbonation directe des modes de transport et de la chaleur (géothermie, PAC, biogaz, biocarburant, PV en grande toiture) et une sérieuse relance du nucléaire.

Nous sommes intimement convaincus que nos interrogations et demandes sont largement partagées. Mais nous savons aussi que les meilleurs arguments résistent difficilement à des contraintes restreignant notre liberté de choix. Et une question demeure : comment préserver les intérêts et les spécificités d'une nation comme la France des conséquences de décisions qui ne lui appartiennent pas ?